

VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

SERVICE DES TRAVAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mise à l'enquête publique

RUE DES MOUETTES

RÉFECTION GENERALE DE LA CHAUSSEE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains soumet à l'enquête publique le dossier concernant :

- **REFECTION GENERALE DE LA RUE DES MOUETTES;**
Introduction du système séparatif, rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et réfection totale de la superstructure.

Durée de l'enquête : 32 jours

du 9 juillet 2010 au 9 août 2010 inclusivement.

Pièces déposées :

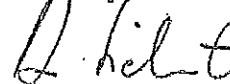
- copie de l'avis d'enquête
- bordereau des pièces

Durant cette période, les intéressés ont la possibilité de consigner leurs observations et oppositions sur la feuille d'enquête ou de les adresser par lettre signée au Greffe municipal dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} juillet 2010


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


D. von Siebenthal



La Secrétaire :


S. Lacoste

Remarques

(A indiquer: Date, Nom, Prénom, Adresse, Remarque, Signature)

Le dossier n'a suscité aucune remarque

Oppositions

(A indiquer: Date, Nom, Prénom, Adresse, Remarque, Signature)

9 août 2010, Grandguillaume Demouli Lizard, Rue des Verres 4
1100 Grand-le-Bains: Je m'oppose au projet tel que présenté
sur les points suivants: nombre de place de parc insuffisant
et les arbres devant avoir des feuilles qui ne tombent pas en
feu et qui ne doivent pas dépasser la hauteur de 2,50m
D. Grandjean Demouli

- ① Lettre Christine Nussbaum du 16 juillet 2010
- ② Lettre Pierre-André Nussbaum du 23 juillet 2010
- ③ Lettre Dumartheray Rosalba et Philippe du 3 août 2010
- ④ Lettre Lawrence Roche Stader et Martin Stader du 5 août 2010
- ⑤ Lettre Magali et Thierry Pfister du 6 août 2010
- ⑥ Lettre Emilienne Wagnière du 6 août 2010
- ⑦ Lettre Michel Conki et Madeleine Conki-Hessi du 6 août 2010
- ⑧ Lettre Madeleine Süssmeyer du 9 août 2010

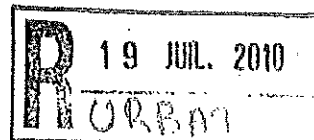


Christine Nussbaum, Petite-Corniche 13, 1095 Lutry
021/792.13.21 – 079/331.39.67

1

20 JUL. 2010

Rep. *[Signature]*



Copie Municipale/Vxo

RÉCOMMANDE
Ville d'Yverdon-les-Bains
Greffes Municipales
Case postale 355
1401 Yverdon-les-Bains

Lutry, le 16 juillet 2010

Dossier No d'enquête No 8092 du 09.07.2010

**Situation : Rue des Mouettes – Réfection générale des conduites
souterraines et de la superstructure de la chaussée et introduction du
système séparatif**

Parcelle DP 407

Coordonnées : 538'847 / 182'181

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire, avec mon frère Pierre-André Nussbaum, de la maison familiale sise à la rue des Mouettes 21 à 1400 Yverdon-les-Bains, je vous fais part par la présente de mon **opposition** au plan de réfection susmentionné.


Tout d'abord, je précise que les travaux de rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et la réfection totale de la superstructure de la route ne sont pas concernés par les réserves et remarques que je formule ci-après. Ces dernières concernent l'introduction d'un système séparatif dans la rue, qui aurait pour but :

- o d'assurer une meilleure « *sécurité aux piétons* »
 - o d'arboriser la rue pour augmenter le sentiment de « *qualité de vie* »
 - o de « *réorganiser* » globalement le parcage
- *La sécurité des piétons n'a jamais posé de problèmes* dans la rue des Mouettes, d'autant plus que la vitesse est maintenant limitée à 30 Km/h. dans tout le quartier.
 - *La rue est bordée, des deux côtés, de jardins abondamment arborisés.* Dès lors, la plantation d'une dizaine d'arbres supplémentaires sur le bord de la chaussée me paraît superflue. D'autant plus que cela impliquera des coûts d'entretien réguliers pour la communauté.
 - *Le parcage dans cette rue n'a jamais causé de difficultés,* chaque famille s'efforçant de parquer devant sa propre maison afin de ne pas gêner ses voisins.

- Le plan de parcage en file indienne du seul côté impair de la rue est arbitraire, d'autant plus qu'aujourd'hui 80% des véhicules sont stationnés du côté pair.
- Le parcage du seul côté impair de la rue obligera les habitants du côté pair à traverser la zone réservée au trafic pour rejoindre leur logement. Cette solution ne me semble pas en phase avec l'objectif d'augmenter la sécurité des piétons.
- Le nombre de places de stationnement prévu est insuffisant et il ne respecte pas l'égalité de traitement entre les habitants de rue.
- Les habitants du côté impair de la rue supporteront toutes les nuisances liées au parcage devant leurs maisons (accès limité, nuisances sonores, déneigement entravé, risque d'abîmer les véhicules lors de la taille des arbres, etc.).
- Cette disparité flagrante pourrait être la cause de problèmes de voisinage, alors que les familles vivent dans cette rue en bonne intelligence, pour la plupart depuis plusieurs générations.
- La valeur immobilière des maisons sises du côté impair de la rue sera péjorée par les nuisances inhérentes à un parcage unilatéral des véhicules. Les préjudices causés aux personnes concernées seront largement supérieurs aux avantages que pourraient apporter à la communauté les mesures d'aménagement prévues.
- Lors des premières séances d'information, la personne représentant la commune avait indiqué que des places de stationnement supplémentaires seraient simultanément créées à la rue de la Jonction et à la rue de Parc. Aujourd'hui aucune mention de ces places et/ou planning d'affectation de ces rues n'apparaît dans le dossier.

Pour les raisons susmentionnées, je m'oppose à l'introduction d'un système séparatif dans la rue des Mouettes, qui va créer des problèmes là où il n'y en a pas et qui est discriminatoire pour une partie de ses habitants.

Dans l'attente de vos nouvelles, je reste volontiers à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



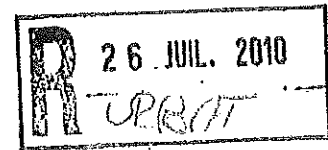
Christine Nussbaum

→ VMT
Pierre-André Nussbaum, Les Pugessies 12, 1400 Yverdon-les-Bains
024 435 22 77 / 079 562 85 21

REÇU 26 JUL. 2010

2

27 JUL. 2010
RNU



RECOMMANDE
Ville d'Yverdon-les-Bains
Greffé Municipale
Case postale 355
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon, le 23 juillet 2010

Dossier No d'enquête No 8092 du 09.07.2010
Situation : Réfection rue des Mouettes
Parcelle DP 407
Coordonnées : 538'847 / 182'181

Madame, Monsieur

En tant que propriétaire, avec ma sœur Christine Nussbaum, de la maison familiale sisé à la rue des Mouettes 21, je vous fais part par la présente de mon **opposition** au plan de réfection susmentionné.

N'ayant pas été invité aux premières réunions des propriétaires, mais renseignements pris auprès des personnes présentes, ce nouvel aménagement aurait pour buts :

- 1 d'assurer une meilleure « *sécurité aux piétons* »
- 2 d'arboriser la rue pour augmenter le sentiment de « *qualité de vie* »
- 3 de « *réorganiser* » globalement le parcage

Avant de vous présenter les raisons de mon opposition, permettez-moi de vous faire part des réserves suivantes :

- Le nombre de piétons à la rue des Mouettes est faible et la sécurité n'a jamais posé de problème, d'autant plus que la vitesse est maintenant limitée à 30km à l'heure dans tout le quartier.
- La plantation d'une dizaine d'arbres dans une rue secondaire déjà bordée des deux côtés de jardins abondamment arborisés me paraît superflue si une proposition globale du quartier des Cygnes n'est pas envisagée.
- Le parcage dans cette rue n'a jamais causé de difficultés non plus, chaque famille s'efforçant de ne pas empiéter chez ses voisins.

Pierre-André Nussbaum, Les Pugessies 12, 1400 Yverdon-les-Bains
024 435 22 77 / 079 562 85 21

Les travaux de rénovation des réseaux eau-gaz-électricité et la réfection totale de la superstructure de la route ne sont pas concernés par les réserves et remarques que je formule ci-après. Mon opposition porte sur les points suivants :

- Le plan de parcage en file indienne du côté impair est arbitraire alors qu'aujourd'hui 80% des véhicules stationnés se trouvent côté pair.
- Le parcage du seul côté impair de la rue oblige les habitants du côté pair à traverser la zone réservée au trafic pour rejoindre leur propriété. Cette solution ne me semble pas en phase avec l'objectif d'augmenter la sécurité des piétons
- Le nombre de places est insuffisant et il ne respecte pas l'égalité de traitement entre les habitants de rue.
- Le stationnement de tous les véhicules d'un seul côté à une distance de 2 mètres des propriétés interdit (dans ce cas de figure) tout aménagement futur des parcelles côté impair de la rue (ex : nouvelle entrée ou construction d'un garage côté impair de la rue)
- La limitation à 16 places ne manquera pas de causer des problèmes de voisinage, alors que les familles vivent dans cette rue en bonne intelligence, pour la plupart depuis plusieurs générations.
- Lors des premières séances, la personne représentant la commune avait mis en avant la possibilité de places de stationnement supplémentaires à la rue de la Jönction et à la rue de Parc. Aujourd'hui aucune mention de ces places et/ou planning d'affectation de ces rues n'apparaît dans le dossier.
- Ce mode de séparation et de stationnement de la rue des Mouettes péjore la valeur immobilière des maisons sisées du côté impair de la rue. Dans ce cas particulier, les préjudices causés aux personnes concernées sont largement supérieurs aux avantages que pourraient apporter à la communauté les mesures d'aménagement prévues.

Je terminerais par la question suivante :

Avec les mêmes buts visés, pourquoi n'avoir pas envisagé un mode de stationnement des deux côtés de la rue ?

Cette solution permettrait d'atteindre les buts fixés en réorganisant le mode de parcage des deux côtés pour garantir la *sécurité des piétons* et maintenir voire améliorer la *qualité de vie* en évitant toute discrimination pour une partie de ses habitants et problème de voisinage. En plus, il restera probablement de la place pour planter quelques arbres.

Dans l'attente de vos nouvelles, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Madame Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pierre-André Nussbaum



DUMARTHERAY Philippe
DUMARTHERAY Rosalba
Rue des Mouettes 6
1400 Yverdon-les-Bains

09 AOUT 2010
RUB

05 AOUT 2010
RUB

3

REQU 10 AOUT 2010

LA MUNICIPALITE
Greffé Municipal
Place Pestalozzi
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 3 août 2010

Opposition à la mise à l'enquête publique, réfection générale
de la Rue des Mouettes.

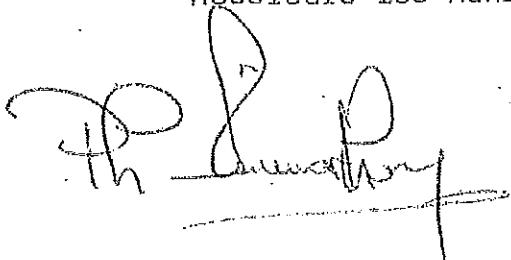
Monsieur Le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

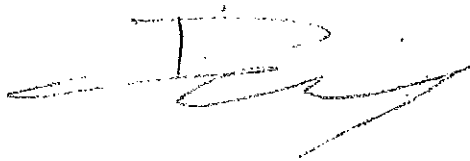
Suite à l'avis de mise à l'enquête publique parue dans le
Journal La Région, je formule une opposition à ce projet
pour la raison suivante :

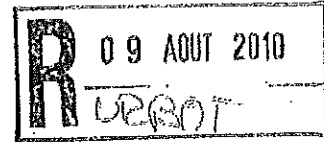
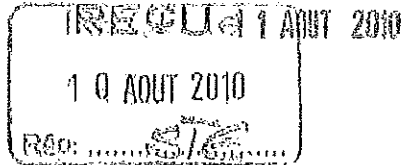
PLACE DE PARC

La Rue des Mouettes compte 21 ménages sans compter nos enfants
adultes ainsi que les visiteurs, de ce fait 16 places de parc
sont insuffisantes. En conséquence, nous vous demandons pour
le moins 6 places de parc supplémentaires.

En espérant que vous prendrez bonne note de ce qui précède,
nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Syndic, Madame et
Messieurs les Municipaux, nos respectueuses salutations.







Laurence Lückehe Stader
 Martin Stader
 Rue des Mouettes 12
 1400 Yverdon-les-Bains

Recommandée

Ville d'Yverdon-les-Bains
 La Municipalité
 Hôtel de Ville
 1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 5 août 2010

Opposition à la mise à l'enquête publique concernant la réfection générale de la rue des Mouettes.

Monsieur le Syndic,
 Madame et Messieurs les Municipaux,

Il semble que des réunions pour la présentation du projet de réfection de la rue des Mouettes ont eu lieu. Nous regrettons de ne pas y avoir été invité.

Après avoir examiné le plan de mise à l'enquête de la réfection de la Rue des Mouettes, nous faisons opposition à ce projet en raison des points suivants.

1) Opposition à l'absence de places de parc au centre de la rue;

Ce projet ne prévoit aucune place de parc devant notre parcelle ni devant celle de notre vis à vis.

Mon mari ouvrant un cabinet thérapeutique à notre adresse nous devons être en mesure d'accueillir deux voitures de plus pour la clientèle. L'absence de places de parc au centre de la rue est donc inconcevable.

Nous désirons que les zones vertes prévues soient remplacées par des places de parc.

2) Opposition au placement d'un luminaire au milieu de la limite côté rue de notre parcelle;

Comme deux chambres à coucher donnent sur la rue et que la lumière en serait gênante, nous souhaitons que les luminaires soient placés dans l'angle des propriétés.

3) Opposition aux Zones vertes :

Plutôt que des zones vertes, nous préférons que ces emplacements servent à augmenter le nombre de places de parc et afin que la rareté de ces places (-de 60% des places de parc actuelles) n'amène pas la discorde entre voisins, il est souhaitable de rajouter le maximum de places de parc possibles.

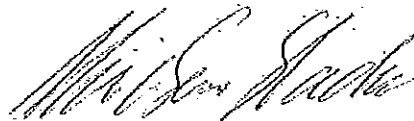
4) Opposition au revêtement « Marquage type pépite » :

Cette rue étant peu fréquentée par les automobiles, nos enfants y circulent volontiers sur leurs trottinettes ou en rollers ainsi que de nombreuses personnes qui se rendent dans le bois des Vernes. Pour leur sécurité le revêtement type pépites ou similaire prévu n'est pas adéquat. Un tapis de bitume uniforme serait plus sûr.

Nous sommes sensible au désir de la municipalité d'agrémenter notre rue et nous souhaitons qu'une solution qui convienne à tous soit prochainement trouvée. Nous vous adressons Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Municipaux nos meilleures salutations.

L. Lütckehe Städer

M. Städer



REQU 09 AOUT 2010

Thierry et Magali PFISTER
Rue des Mouettes 8
1400 Yverdon-les-Bains

RECOMMANDEE

Service des Travaux et de l'Environnement
Rue de l'Ancien Stand 4
1401 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2010

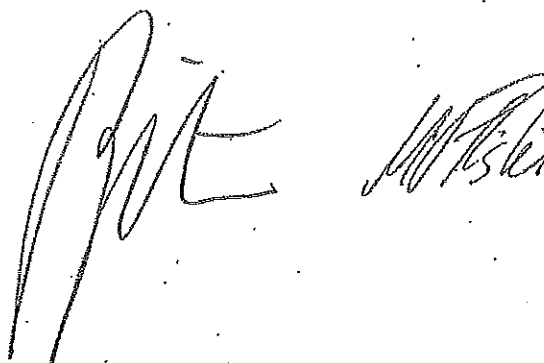
Concerné : Enquête sur la réfection générale de la rue des Mouettes à Yverdon-les-Bains
du 9 juillet au 9 août 2010

Mesdames, Messieurs,

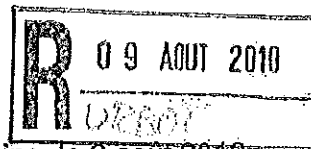
Par la présente, nous faisons opposition à la mise à l'enquête susmentionnée. En effet, le projet de notre propriété (rue des Mouettes 8) de par le fait que des plantations sont prévues (arbres) devant notre bâtiment, et de ce fait, empêche l'accès à des véhicules sur notre parcelle.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Thierry et Magali PFISTER



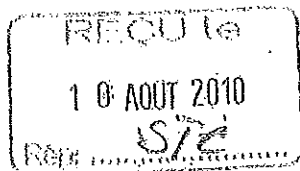
REQU 11 AOUT 2010



6

Wagnière Emilienne
Rue des Mouettes 17
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 6 août 2010



Recommandé
Ville d'Yverdon-les-Bains
La Municipalité
Hôtel-de-Ville / Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Opposition à la mise à l'enquête publique N° ????
Réfection générale de la Rue des Mouettes

Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs Les Municipaux,

Suite à votre courrier recommandé du 28 juin 2010, relatif au projet de réfection cité en référence, je formule une opposition totale pour les raisons et les remarques suivantes :

Placés de parc

Les 16 placés de parc prévues dans le projet sont largement insuffisantes du fait que la rue compte 21 ménages, soit une moyenne de 2 véhicules par ménage; ce calcul ne prévoyant en outre aucune place « Visiteurs ».

D'autre part, les places de parc prévues à chaque extrémité de la rue ne figurent pas sur le plan, et ne seraient pas spécialement réservées à notre usage.

Par ailleurs, je ne vois pas l'utilité de ces 2 parkings alors qu'il y a bien assez de placés dans la rue.

Quant au parcage des véhicules uniquement côté impair, les propriétaires sont lésés par une dépréciation de leur bien immobilier, sans parler des nuisances sonores que cela entraîne.

Vu ce qui précède, je demande un parcage libre comme actuellement, ceci afin de limiter de probables conflits de voisinage.

Cheminement piétonniers

Il avait été prévu un cheminement piétonnier uniquement côté pair, afin de sécuriser les enfants qui se rendent à l'école des Prés-du-Lac. Je ne vois pas la nécessité d'un deuxième cheminement exclusivement pour rétrécir la chaussée. La rue des Mouettes est déjà située dans une zone 30 km/h., et n'avons jamais eu de problème d'excès de vitesse, ni d'accident.

J.

Zones vertes

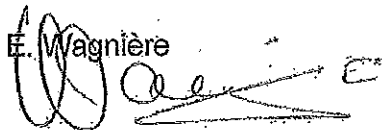
Lors de nos entretiens avec l'architecte, la majorité d'entre-nous n'avais pas souhaité de zones vertes, et encore moins d'arborisation; chaque propriété possédant déjà un jardin arborisé.

Les bandes herbeuses existantes il a quelques années, avaient été supprimées, car elles étaient surtout utilisées comme promenade pour les chiens.

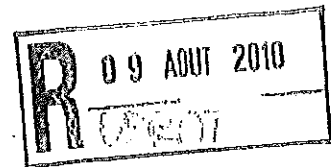
Avec un tel projet, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments se préoccupe-t-il de l'entretien compliqué de ces différentes zones par les Services de la voirie et des jardins, sans parler de l'accès difficile aux véhicules utilitaires (livraison de mazout, déménagement, etc.) ? Et qu'en est-il du bien-être des habitants ?

Un dernier point me préoccupe : pourquoi ce projet soumis à la mise à l'enquête publique n'apparaît pas sur le site www.camac.vd.ch (01.06-03.08.2010), et qu'il ne fait référence à aucun numéro de dossier ?

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Syndic, Madame et Messieurs Les Municipaux, mes salutations distinguées.

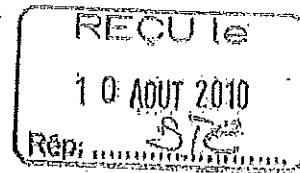
E. Wagnière


REÇU 11 AOÛT 2010



Conti Michel
Conti-Heussi Madeleine,
Heussi André
Rue des Mouettes 18 et 16
1400 Yverdon-les-Bains

le 6 août 2010



RECOMMANDÉ
Ville d'Yverdon-les-Bains
La Municipalité
Hôtel-de-Ville
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Opposition à la mise à l'enquête publique no ???? parue le 2 juillet 2010 dans la Région Nord vaudois
Réfection générale de la Rue des Mouettes

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,

Suite à votre lettre du 28 avril 2010 ayant trait à l'enquête publique no 8092 et à la nouvelle mise à l'enquête citée en exergue, nous formulons une opposition ferme et totale pour les raisons suivantes:

Placés de parc:

La Rue des Mouettes compte actuellement 21 ménages avec une moyenne de deux véhicules par ménage; ainsi 16 places de parc, comme prévues dans votre projet, sont insuffisantes. De plus, ce calcul ne tient pas compte des visiteurs.

Nous vous rappelons que les habitants de la Rue des Mouettes sont en général des personnes d'un âge certain. Ces personnes ont l'habitude de faire leurs commissions en auto et sont toutes heureuses de pouvoir décharger leur auto devant leur portail.

Votre nouveau plan ne tient pas compte de la qualité de vie des habitants de la Rue des Mouettes.

Or, vous n'êtes pas sans savoir, tout comme nous, que la qualité de vie d'un quartier ou d'une rue dépend énormément du critère que les autorités responsables accordent à cet aspect.

En outre, nous sommes obligés de vous rappeler, une fois de plus, que pour la Rue des Mouettes 16, nous avons dû payer une somme «rondelette» pour des places de parc.

La Rue des Mouettes 16 compte actuellement trois locataires, dont chacun possède une automobile.

Ce projet ne tient aucunement compte ni des desiderata exprimés lors des séances précédentes, ni des problèmes induits par votre vision des choses.

Vu ce qui précède, nous demandons un parcage libre comme actuellement. En outre, le projet préconisé ne tient nullement compte des conflits de voisinage qui en découleront, ce dont nous vous rendrons personnellement et civilement responsable,

Cheminements piétonniers:

Les cheminements piétonniers prévus sont inutiles du fait qu'il y a déjà une zone 30 km/h.

Zone verte:

Lors de nos entretiens avec l'architecte, nous n'avions pas souhaité de zone verte et encore moins d'arborisation de la Rue des Mouettes, les propriétés ayant suffisamment de verdure sur leur surface.

Un dernier point nous préoccupe: pourquoi ce projet soumis à la mise à l'enquête publique n'apparaît pas sur le site www.camac.vd.ch et qu'il ne fait référence à aucun numéro de dossier?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, l'assurance de notre considération distinguée,

Madeleine Conti-Heussi
Michel Conti
André Heussi

M. Conti
M. Conti
A. Heussi

REÇU 11 AOUT 2010

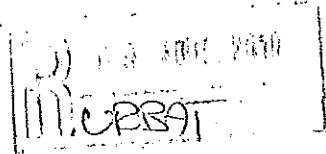
REÇU le

10 AOUT 2010

8

Lucienne Madeline
Morissette
1400 Verdun

Verdun, le 10 août 2010



Municipalité de et à
1400 Verdun

Objet: 2ème mise à l'enquête - réflexion de la
rue des Anacétes à Verdun

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs

Après consultation des plans je ne puis que
réitérer mon opposition quant à la suppression
partielle de places.

Le qui est et a toujours été pour moi parfaitement
suffisant. Pas de querelle. Pas besoin de faire blâmer
le quartier pour le passage. Mais un deuxième
personne. Donc, pourquoi créer un deuxième
feux et de quoi?

Et en plus pourquoi dépenser l'argent des
gens à des trucs par exemple. Tranquilles, nous
sommes bien amis. Résoudre les futurs problè-
mes qui vont se poser? il y a mieux, à il vaut
plutôt, ne faites rien, car rien ne vaut la paix.

Merci Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs
de votre attention et meilleures salutations

M. Lucienne